

## ABONNEMENT

Canada. Un an \$2.00  
Etats-Unis " " \$2.25  
Etranger. 1 an. Fr. 13.50  
Prix spécial pour les  
étudiants, les instituteurs  
les institutrices et les mem-  
bres de l'A.C.J.C.:  
Canada. Un an \$1.00  
Etats-Unis " " \$1.25

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J. P. Tardivel, le 14 juillet 1881

VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES.

## Avis

Toute demande de  
changement d'adresse  
doit être accompagnée  
de l'ancienne adresse.

## BUREAUX

37 Chemin Ste Foy  
QUEBEC  
Téléphone 1750

PAUL TARDIVEL, Directeur Gérant

## SOMMAIRE

Samedi 30 avril 1921

Seizième anniversaire  
Paroles d'un chrétien Jules Romain  
L'assistance publique A. Calmein.  
Secrète non privée Pierre Mance  
Principe dangereux Justin.  
L'Evangile.  
Mes Fiches J. F. Dumontier  
Les Semaines sociales  
Nos forêts L. Hacault.  
Les catholiques aux Etats-Unis.  
Un prêtre nègre  
Découverte à Gethsémani  
Renseignez vous  
La Revue Nationale.  
Consommateurs devenus producteurs  
Un nouveau Chevalier  
Triste civilisation  
Les nôtres conquérants  
La question des langues.  
Plus qu'elle même  
Une mine de renseignements

## Seizième anniversaire

Le Louis Veullot du Canada

Dimanche le 24 avril était le 16<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Jules Paul Tardivel, fondateur de la *Vérité*.

De toutes parts aujourd'hui on se plaît à donner à J. P. Tardivel le titre de fondateur de la presse catholique en Canada français. C'est ainsi que le désignait M. T. O'Hagan, il y a quelques semaines, dans le *Catholic World* cité, par M. A. Preuss, dans une note de la *Fortnightly Review*.

Dans son article sur " Quelques prosateurs Canadiens-français, " le Dr O'Hagan rappelle que J. P. Tardivel a mérité d'être souvent appelé le Louis Veullot du Canada.

A ce sujet, on lira avec plaisir et intérêt ces lignes de Mgr Justin Fèvre, dans lesquelles il compare les deux champions de la presse catholique:

On a dit de lui qu'il était le Veullot du Canada, et il l'était en effet dans ce double sens, qu'ils avaient, tous les deux, très bien compris l'Evangile dans son application aux temps présents, et qu'ils en poursuivaient exclusivement le triomphe. Je les ai connus intimement tous les deux: en notant ce qu'ils avaient de commun, je puis indiquer les traits qui les distinguent. Louis Veullot était plus prompt, plus abondant, plus répandu, parfois avec un peu de confusion; Jules-Paul Tardivel avait l'esprit plus lent, moins délayé, mais plus précis. L'un était tout en expansion, l'autre tout en concentration; celui-ci savait mieux se taire, l'autre savait mieux parler. Mais ils ont tous les deux excellé par les qualités positives. Louis avec son expansion a produit cent volumes Jules Paul grâce à sa concentration n'en a produit qu'une demi-douzaine, mais lisez bien seulement les trois volumes de ses *Mélanges*, vous reconnaîtrez ai-

## Paroles d'un chrétien

Dans le testament de feu le sénateur Philippe Landry qui vient d'être rendu public, on lit les mots suivants comme prélude:

" Je veux qu'on prie sur ma tombe et non pas qu'on y dépose des fleurs.

Voilà exprimée laconiquement, mais éloquentement une belle leçon chrétienne de la part d'un homme public.

Il est malheureux que tant de catholiques surtout de la classe dirigeante et intellectuelle aient pris l'habitude d'envoyer des fleurs au lieu des offrandes de messe pour témoigner leurs sympathies à l'occasion de la mort de parents ou d'amis.

C'est là une mode insensée et païenne inventée pour combattre la belle coutume si chrétienne des offrandes de prières.

Pour un homme qui a la foi, il n'y a pas de comparaison à faire entre la valeur de l'offrande du Saint Sacrifice de la messe pour le repos d'une âme amie et chère et l'envoi d'une couronne de fleurs même très coûteuse.

Il y a des catholiques qui ont honte d'offrir des prières à l'occasion par exemple de la mort d'un homme public d'une personne riche.

Souvent, ce sont ces défunts riches ou de grande notoriété qui ont le plus besoin de prières car ils sont généralement très pauvres en biens spirituels.

Les catholiques qui pour une raison ou pour une autre suivent la mode insensée de l'offrande de fleurs sur les tombes des morts comme plus chic et plus sélect devraient méditer sérieusement les paroles du sénateur Landry.

JULES ROMAIN

sément sa puissance. Ce n'est pas un professeur qui expose, ce n'est pas un orateur qui s'anime, ce n'est pas un orateur qui parle, ce n'est pas un prophète qui vaticine; c'est un homme de bien, c'est un bon chrétien qui a étudié avant de parler, qui réfléchit avant d'écrire, qui n'en dit pas long, mais qui marque bien ses idées et articule nettement ses mots. Parfois vous croiriez qu'il cherche; il cherche un mot plus précis et plus énergique; parfois il vous paraît comme empêché d'écrire, c'est qu'il martelle son article comme un coin de fer; et qu'il fait de sa plume un maillet pour enfoncer le coin dans les têtes. Le coin entre profondément; et la preuve, c'est que ses adversaires, au lieu de lui répondre, réduits à l'impossibilité de le faire justement, s'essayaient vulgairement à le tourner en ridicule ou à l'accabler d'outrages. C'est l'outrage de l'esclave du préjugé ou de la passion qui insulte le triomphateur, à la montée du Capitole.

## Sous le joug

A Lévis, l'alcool vient de subir une grande défaite. A Québec, la malheureuse loi de l'Etat vendeur d'alcool va être imposée sans opposition. Nous allons dans quelques jours tomber sous le règne de la taverne.

## L'assistance publique

Au sujet de la nouvelle loi de l'Assistance publique on lira avec intérêt l'article du R. P. Calmein, supérieur du Patronage de Québec publié dans les *Fleurs de la Charité*.

Le mois de mars nous a apporté la surprise d'une loi sur l'assistance publique dans la province de Québec. En une séance, cette loi a été proposée, discutée et votée. Présentée dans un discours plus empreint de philanthropie que de véritable esprit de charité, elle est destinée à moderniser la forme du soulagement aux malheureux en l'organisant. Entendez qu'il faut multiplier les formalités autour de l'exercice de la charité, formalités qui sont à l'homme d'oeuvres ce qu'est le bourdonnement de la mouche au travailleur. Il y aura une commission, des enquêtes, des certificats, des comptes rendus; et moyennant tout ce train, les oeuvres de charité qui le désirent recevront une allocation annuelle, et un licou...

La bonne vieille charité est traitée avec égards et remerciée pour ses services anciens; mais sa simplicité d'allures n'est plus jugée au goût du temps.

Si la politique avait consulté la philosophie chrétienne, elle aurait appris que le rôle de l'Etat dans le soulagement des misères consiste d'abord à prévenir autant que possible ces misères par des lois bien faites sur la sauvegarde de la morale publique, par la vigilance sur les intérêts économiques du pays; qu'ensuite l'Etat doit protéger les institutions charitables, en leur octroyant les exemptions et privilèges, qui assurent leur liberté d'action, principalement là où le contrôle de l'Eglise est suffisant pour empêcher tout abus notable (Voir Mgr L. A. Paquet *Droit public de l'Eglise*, l'action religieuse et la loi civile, chap VIII)

Ce dont souffrent les institutions charitables, c'est de l'augmentation des misères, produites non par des causes indépendantes de la volonté humaine, telles que la mort, la maladie, les accidents, mais par le vice et le relâchement des moeurs: ivrognerie, débauche, divorces, incurie des parents. Que d'enfants sans foyer parce que les parents désertent la vie conjugale, ou sans ressources parce que les dépenses vaines ont absorbé ce qui eût pu être économisé!

Quant à la charité privée, qu'elle continue à s'inspirer des exemples de St Vincent de Paul! sans dédaigner l'organisation, qu'elle ne se laisse pas supplanter ni surtout remplacer par ce fonctionnement de paperasseries et de guineés décoré du nom d'assistance publique, où le certificat tient lieu de paroles encourageantes, et d'où le froid administratif bannit la tendresse du coeur pour les membres souffrants de Notre Seigneur Jésus Christ.

A. Calmein.

## Mgr Hallé

Nous nous empressons, à l'occasion de la consécration épiscopale de S.G. Mgr Hallé de renouveler au distingué prélat de l'Ontario Nord nos hommages respectueux et nos meilleurs vœux.

## Secrète non privée

Un jugement qui paraît étrange et qui n'est pas sans importance a été rendu dernièrement par la cour de Révision de Montréal, dans la cause pour libelle de M. T. D. Bouchard contre la Croix.

Il s'agissait d'une accusation de franc-maçonnerie. La conclusion de ce jugement qui condamne notre confrère catholique peut se résumer en ces mots du juge Weir: la vie des gens est murée, seule la conduite publique d'un homme politique peut être sujette à la critique, d'un journaliste. Et la Croix est de ce fait condamnée pour avoir écrit que M. Bouchard appartenait ou avait appartenu à l'Emancipation...

Ce pauvre juge confond tout simplement les mots secret et privé.

La franc-maçonnerie est une société publique, secrète, ténébreuse, mais elle n'a rien de privé. Elle s'occupe de choses publiques, de politique, de religion, de diplomatie, des affaires internationales, de complots, de presse etc.

Ses membres travaillent le plus souvent en secret; ils agissent avec dissimulation mais leurs actes ont en vue la chose publique. Il n'y a rien de moins privé qu'une loge maçonnique. Le fait que les F. M. se murent pour comploter contre l'intérêt public en faveur de leurs propres intérêts ne doit pas les mettre à l'abri de tout. Les papes les plus illustres tout particulièrement Léon XIII et Pie X n'ont pas jugé eux que le titre de franc-maçon avait un caractère privé puisqu'ils ont condamné publiquement la franc-maçonnerie et ont ordonné aux catholiques de démasquer ses adeptes.

Assurément les catholiques préféreront obéir aux papes plutôt qu'à certains juges de Montréal.

PIERRE MANCE

## Principe dangereux

Les opinions paraissent divisées au sujet de la loi de l'Assistance publique que MM. David Taschereau et Perron ont fait adopter avec grand empressement dans les dernières heures de la session.

Les intentions sont excellentes disent les législateurs. Le principe est dangereux répond la presse catholique.

Il ne faut pas se laisser prendre par ces mots: bonnes intentions. Aujourd'hui nos politiciens peuvent en avoir d'excellentes, demain, leur successeurs pourront en avoir de très mauvaises, et trouver dans la nouvelle loi tout ce dont ils ont besoin pour laïciser la charité, tracasser nos religieux et religieuses et ruiner leurs oeuvres.

Soyons donc sur nos gardes.

N'oublions pas que la presse radicale, émancipée et laïcisatrice a proclamé que la loi David, Taschereau, Perron, était bonne et a manifesté une grande joie au lendemain de son adoption. C'est significatif.

JUSTIN

## L'EVANGILE

LE IV<sup>e</sup> DIMANCHE APRES  
PAQUES

En ce temps là, Jésus dit à ses disciples: Je m'en vais à Celui qui m'a envoyé, et aucun de vous ne me demande où je vais; mais parce que je vous ai dit ces choses, votre coeur est rempli de tristesse. Cependant je vous dis la vérité: il vous est utile que je m'en aille, car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai, et, lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde touchant le péché touchant la justice et touchant le jugement: touchant le péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi; touchant la justice, parce que je m'en vais à mon Père et que vous ne me verrez plus; et touchant le jugement, parce que le prince de ce monde est déjà jugé. J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter présente ment. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute la vérité: car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il a entendu, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera.

### Une mine de renseignements

Qu'il existe ou non une littérature nationale, chose bien certaine c'est que nous manquons à tout moment, sur des sujets canadiens, de livres qui nous seraient souvent très utiles et parfois même indispensables où, par exemple, trouveriez-vous traité, sous des aspects divers, le complexe problème de la colonisation? L'A. C. J. C. vient de rendre un fier service au public en éditant, sur ce sujet, un volume, bourré de faits et de renseignements, où tous les points litigieux sont discutés par les spécialistes. A l'heure actuelle, les Canadiens Français gagnent le terrain, dans le pays, par le nombre et l'influence, ou bien s'ils en perdent? Faut-il recourir à la colonisation intensive? Quelle est votre opinion là-dessus? Vous trouvez dans le volume précité, dont le titre est: le Problème de la colonisation au Canada français. Une foule de renseignements vous serez heureux de posséder pour activer votre manière de voir. L'ouvrage est de format in octavo et compte 300 pages. Il se vend \$1.60 franco au Secrétariat général de l'A. C. J. C. 90, rue Saint Jacques, Montréal.

Le Chef du secrétariat de l'A. C. J. C.  
Alphonse de la Rochelle.

### Un prêtre nègre

Nous lisons dans la Semaine religieuse de Québec:

Le 6 janvier 1920 restera une date mémorable dans les annales de la Société des Missions de la Nigéria occidentale.

Ce jour, en effet, a été ordonné à Asaba, le premier prêtre indigène de la Société, le P. Paul Emecete. Le vicaire apostolique, Mgr Broderick, avait choisi pour cette ordination le jour de l'épiphanie, fête missionnaire par excellence. Comme les Pères de la mission venaient de finir leur retraite annuelle, ils se trouvaient tous présents pour la solennité. En outre, cinq Pères et deux Frères de la Congrégation du Saint-Esprit étaient venus d'Onitsha rehausser la cérémonie de leur présence. De plus une immense foule de chrétiens et de catéchumènes, arrivés de toutes les stations de la mission s'étaient réunis dès la veille; jamais encore ils n'avaient vu pareille fête.

## La question des langues

EN BELGIQUE

A Notre bien aimé fils Désiré cardinal Mercier, du titre presbytéral de Saint Pierre aux Liens, et à nos autres vénérables frères les évêques de Belgique.

BENOIT XV, PAPE

Bien aimé fils, vénérables frères,  
Salut et bénédiction apostolique.

Tandis que sévissait la guerre avec ses horreurs, et depuis la conclusion de la paix de Versailles, vous avez pu vous convaincre que Nous n'avons jamais cessé de prendre à coeur avec une paternelle sollicitude les intérêts du peuple belge, aussi rendons Nous aujourd'hui à Dieu, auteur de tous les biens, d'immortelles actions de grâces pour la faveur qu'il Nous fait de voir les citoyens de toutes les classes sociales de notre pays reprendre avec autant de promptitude que de vigueur leur activité d'avant-guerre et autoriser ainsi l'heureux espoir que la Belgique ne tardera pas à retrouver sa prospérité d'autrefois.

Cependant, vénérables frères, Nous ne pouvons vous le cacher. Nous sommes vivement préoccupé des dissensions dont Nous arrivent ici les échos et qui ont leur origine dans la "question flamande".

Il y a longtemps qu'on la discute.

Question difficile assurément et très complexe, au sujet de laquelle ni d'un côté ni de l'autre les hommes d'un même parti ne sont d'accord sur la solution qu'elle réclame.

Nous ne voulons, Nous vous en parler que pour autant qu'elle intéresse la religion, n'ayant devant les yeux, comme Notre devoir Nous l'impose, que le plus grand bien des âmes.

Notre prédécesseur, Léon XIII, d'une ferme mémoire, se disait animé des mêmes sentiments, lorsque le 20 août 1891 il écrivait aux évêques de Bohême et de Moravie au sujet des dissensions que, là aussi, la question des langues avait provoquées. Il ne voulait pas prendre parti dans les discussions qui s'y engageaient mais en acquit de sa charge apostolique, il entendait veiller à ce que la religion n'eût pas à en souffrir.

"Nous sommes résolu, disait-il, à ne pas trancher de controverses de l'espèce: défendre la langue nationale n'est pas chose répréhensible à la condition que l'on n'outrepasse pas certaines limites; mais le principe qui est d'application quand d'autres droits privés sont en cause, à savoir que l'on en peut en pousser la revendication au détriment de l'intérêt général, s'impose ici également.

"Aux pouvoirs publics donc appartient la mission de concilier, avec le respect de l'équité des droits individuels, mais de telle sorte cependant, que le bien commun de la patrie n'en souffre ni dans son existence ni dans son développement.

"Quant à Nous, Nous Nous rendons compte que Nous avons le devoir d'empêcher avec le plus grand soin que des controverses de l'espèce ne nuisent à la religion, qui est le plus grand bien des hommes en même temps que la source de tous les autres biens."

Or donc, vénérables frères, Nous avons à coeur la même sollicitude, les mêmes raisons Nous mènent à vous rappeler que les controverses du genre de celles qui s'élèvent en Belgique sont dangereuses. Elles relâchent les liens d'affection qui doivent unir entre eux vos concitoyens; elles affaiblissent la concorde "qui grandit les institutions les plus hum-

bles et sans laquelle les plus puissantes se désagrègent".

Et le mal le plus grave est que le clergé en s'immisçant avec âpreté et des exigences outrancières dans ces querelles y perd de sa dignité et compromet l'efficacité de son ministère.

Comment donc doit se comporter le clergé, non seulement dans cette question spéciale, mais d'une façon générale dans toutes les circonstances où est jugée son action? Sa ligne de conduite lui est lumineusement tracée par saint Paul dans ces paroles où l'apôtre esquisse les obligations du sacerdoce: "Le prêtre, dit-il, est retiré par Dieu de la masse des hommes et chargé de le représenter dans les choses qui concernent leur relation avec Dieu". D'où il résulte à l'évidence que les devoirs du prêtre ont un caractère tout divin, et qu'en conséquence l'autorité de son ministère ne peut jamais être mise au service d'intérêts humains. Et quoiqu'il ne lui soit pas défendu d'user comme les autres citoyens de ses droits civiques, il lui est interdit néanmoins de jamais en user de manière à nuire à l'efficacité de son ministère sacré.

Que si partout et toujours le prêtre doit conformer à cette règle son action, il est obligé d'une façon toute spéciale lorsqu'il forme le peuple à la sagesse chrétienne par l'enseignement ou par la prédication.

A vous donc, vénérables frères, de veiller sur votre clergé lorsqu'il accepte de vous la tâche d'instruire et d'élever la jeunesse. Le prêtre doit se pénétrer de la grandeur de sa mission, se former une âme sacerdotale qui transparaît dans tout son être, de façon que tous aussi ô le reconnaissent sans peine pour ce qu'il est: "Un homme de Dieu".

Afin que ce travail produise les fruits abondants que l'on est en droit d'attendre il importe que le prêtre se montre au courant de toutes les connaissances que la société réclame de lui aujourd'hui et conquière ainsi l'estime et la confiance de ses élèves. Il importe surtout qu'il possède à la perfection la langue en usage dans les milieux divers avec lesquels ses fonctions le mettent en contact, faute de quoi le succès de son ministère serait impossible. C'est de toute évidence. Dans l'exercice de la prédication sacrée les prêtres ont pour unique objet l'explication du dogme et de la morale. Ils n'ont pas à traiter de sujets étrangers à leur mission sacerdotale, ils ont à donner toujours l'impression de gravité qui sied à un homme établi le porte-parole du Verbe divin.

Il faut donc remettre en vigueur, si peut, être elles sont plus ou moins dans l'oubli, les prescriptions de la Sacré Congrégation Consistoriale en date du 28 juin 1917, et celles contenues dans le code du Droit Canon; ces documents doivent fixer le clergé sur la mise à exécution des ordres que formule l'Encyclique Hamani generis Redemptionem.

La presse donne pour la diffusion des idées une facilité tous les jours plus grande; son influence pour le bien et pour le mal est énorme, car elle répand avec une rapidité incroyable l'erreur aussi bien que la vérité. C'est pourquoi Nous voulons que tout le monde observe religieusement ce que stipule le canon 1386 du Code de droit canonique; ce canon défend à tous les clercs, à moins qu'ils n'aient reçu au préalable le consentement de leur évêque, de publier des livres sur des sujets profanes, d'écrire dans les journaux, feuilles ou autres publications périodiques ou de prendre part à leur direction.

Les Séminaires sont établis pour préparer des ministres vraiment dignes de nos saints autels. Voyez donc, par dessus tout, vénérables frères, à ce que vos Séminaires réalisent le but de leur institu-

## Jos. COTE,



IMPORTATEUR et NEGOCIANT

EN GROS

Cigares, Cigarettes, Tabacs de toutes sortes et articles de fumeurs en général.

Biscuits, Confiseries, Epicerie  
nos Prix sont intéressants

Une simple visite vous convaincra de notre immense assortiment.

Bureaux et Magasins:

188, Rue St-Paul

ENTREPOT:

119, Rue St-André

SUCCESSALES pour articles de fumeurs dans toutes les parties de la ville.

tion.

Exercez y une vigilance active afin que jamais n'y pénètrent des écrits quelconques qui puissent introduire dans ces saintes maisons de retraite le bruit des agitations de l'extérieur, détourner les séminaristes du culte de la piété, les distraire de ce qui doit faire l'objet par excellence de leur application.

Notre prédécesseur Léon XIII le recommandait déjà dans la lettre que Nous rappelons plus haut: "Faites en sorte, disait-il, que vos séminaristes apprennent de bonne heure à s'aimer mutuellement, comme des frères dans toute la sollicitude de leur coeur. Ne vivent-ils, pas, en effet, d'une vie nouvelle supérieure, à celle de la nature, issue non d'un germe issu de la mort, mais de la voix du Verbe de Dieu vivant? ... S'il éclate parmi eux des sujets d'agitation qui jetent le trouble dans les esprits, réprimez-les avec vigueur; sous aucun prétexte vous ne pouvez les tolérer, car, s'il se peut faire que des aspirants au sacerdoce n'aient pas, à raison de leur diversité d'origine, la même langue, ils ne peuvent avoir en tout état de cause qu'un coeur et qu'une âme."

Il existe, du reste, pour les clercs un moyen d'une efficacité indubitable de satisfaire à leur divine mission: c'est que, dans leur façon de parler et d'agir, ils se laissent conduire en toute docilité par leurs pasteurs. Il est inutile que Nous Nous étendions sur ce sujet: ces principes de discipline sont connus et Nous Nous en sommes longuement expliqués dans l'Encyclique Ad Beatissimi Principis Apostolorum, adressée par Nous au début de notre Pontificat au monde catholique. De même que le Pontife est le chef suprême de l'Eglise universelle, disions Nous, de même les évêques sont les chefs des Eglises particulières. Tous les fidèles, donc, et en tout premier lieu les prêtres, leur doivent obéissance et soumission.

Ne méritent-ils pas, dès lors d'être punis de cruauté, ceux qui refusant de tenir compte des difficultés immenses au milieu desquelles le malheur des temps force les évêques à exercer leur ministère

( Suite en 7<sup>ème</sup> page )

Passim collecta . . . . . Folio 30

# Mes Fiches

(COMPILATION DUMONTIER)  
Québec

## Documents:

—o—

### Une lettre de l'abbé de Montesquieu

On sait que Napoléon Ier avait fait insérer dans le catéchisme français les formules du respect dont il voulait être l'objet et de l'obéissance qu'il réclamait. Au retour des Bourbons, on fit disparaître les traces de cette sorte vanité. A cette fin, M. l'abbé de Montesquieu, secrétaire d'Etat de Louis XVIII écrivait aux évêques de France la lettre suivante :

Monseigneur.

Je ne crois pas nécessaire d'appeler votre attention sur les articles du catéchisme que le dernier gouvernement y avait fait insérer. Je vous félicite de pouvoir faire disparaître de nos dogmes les plus saints, des flatteries si indignes des premières leçons de l'enfance.

La religion fait des sujets fidèles, mais c'est en nous apprenant à connaître le souverain auteur de tout bien; elle nous enseigne tous les devoirs de la société en nous montrant ce que nous devons à Dieu et en donnant à l'obéissance un caractère auguste qu'elle ne pourrait jamais trouver dans les institutions des hommes.

Profitez, Monseigneur, de cette occasion pour épurer tout ce qui pourrait alarmer votre sollicitude dans votre catéchisme, et peut être pour reprendre celui qui était enseigné dans votre diocèse lorsque l'Etat savait respecter également la religion et les leçons de ses ministres.

J'ai l'honneur, etc.

L'abbé de MONTESQUIEU

Cette lettre fut écrite au mois d'août 1814 mais l'Eglise de Paris n'a pas attendu l'invitation du Gouvernement pour mettre fin au culte puéril de Napoléon: dès le 1er juillet 1814, les vicaires généraux du chapitre métropolitain avaient ordonné la réimpression et l'enseignement de l'ancien catéchisme.

## Miettes d'Histoire:

### Le Château de Saint Blancard Faits authentiques et légendes

Le château de Saint Blancard, incendié, sauf le donjon, en janvier 1888, était un monument admirable de l'architecture du treizième siècle. Un acte public en fait mention à la date de 1303.

Il fut bâti par les d'Ornesan, famille illustre de bonne heure, dans laquelle on a compté plusieurs princes de l'Eglise et de vaillants marins, entre autres ce Bertrand d'Ornesan, plus connu sous le nom de baron de Saint Blancard, qui, devenu amiral des mers du Levant, conduisit une flotte à Constantinople, secourut l'île de Rhodes et défait, devant Toulon, l'armée navale de Charles Quint, en 1523.

Déjà, au temps des barons de Saint Blancard, le château dont ils avaient pris le nom, était une demeure princière,

on y donnait de brillantes fêtes; on y recevait d'augustes visiteurs. Marguerite de Navarre, soeur de François Ier, y séjourna quelque temps. Elle s'y serait arrêtée deux fois, dit on, en des circonstances bien différentes: la première fois, accompagnée de sa fameuse Cour poétique notamment du poète Clément Marot; la seconde fois, sans escorte et si peu en fonds qu'elle dut emprunter de son hôte quelque somme d'argent.

On a des preuves de cet emprunt ou d'une visite au moins de Marguerite à Saint Blancard dans sa lettre de Madrid au chancelier d'Alençon: "Monsieur le chancelier, le pauvre baron de Saint Blancard feist quelques frais extraordinaires pour mon voyage dont, à ce que j'ay entendu, il n'a esté remboursé. Je vous prie l'avoir pour recommandé, et qu'il connoisse que je ne suis ingrate du bon service qu'il m'a fait; car il s'y est acquitté de sorte que j'ay occasion de m'en louer." (Lettres de Marguerite de Navarre, publiées par M. Génin.)

Mais Saint Blancard s'enrichit et s'embellit de plus en plus lorsque, par le mariage de Jeanne d'Ornesan avec Armand de Gontaut (1559), il passa à la puissante famille des Gontaut Biron, seigneurs de Gontaut depuis le dixième siècle, et de Biron depuis 1180.

Ce que devint le château entre les mains des Gontaut Biron, un savant paléographe bien connu, M. Tamisey de Larroque, va nous le dire, malheureusement sans entrer dans les détails.

"Le château de Saint Blancard est, sans contredit, un des plus remarquables monuments de la Gascogne, sur tout depuis qu'il a été restauré avec tant de soins et tant de goût, par son propriétaire actuel, M. le marquis de Gontaut Saint Blancard.

"Je ne décrirai point, ici l'antique demeure de la famille d'Ornesan: je ne vanterai ni son architecture si élégante, ni ses sculptures si délicates, ni les précieuses collections qui ornent ses vastes salles et qui, comme on l'a heureusement dit, font en quelque sorte du château de Saint Blancard le musée de Cluny de la Gascogne. Mais je voudrais dire un mot des vieux papiers pieusement conservés dans les archives de Saint Blancard par les descendants du maréchal Armand de Gontaut, baron de Biron. Ces vieux papiers sont innombrables, et la plupart des grandes familles de Biron ont là leurs plus nobles parchemins.

"La série remonte jusqu'aux plus lointaines années et descend jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est un amoncellement de trésors à éblouir le regard du plus blasé de tous les paléographes. Certes, j'ai bien admiré à Saint Blancard les meubles dus à la féérique main de la Renaissance, les splendides objets d'art partout, répandus, les tableaux, les armes, les beaux vases: en un mot, toutes les exquises curiosités ingénieusement rassemblées au prix des plus patients efforts et des plus considérables sacrifices: mais ce que j'ai admiré plus encore ce sont ces archives où se cachent, non seulement tant de secrets de l'histoire de Gascogne, mais encore tant de secrets de l'histoire de France." (Notice sur Bertrand d'Ornesan, par M. Tamisey de Larroque.

Pourquoi seulement faut il que M. Tamisey de Larroque et les autres archéologues auxquels il nous renvoie aient reculé devant une description minutieuse, que perséché ne nous ait laissés une sorte d'inventaire de Saint Blancard! Quel dommage que l'incendie ait pu accomplir si largement son oeuvre, que seules les archives proprement dites — et non pas toutes — déposées dans le donjon du château aient échappé aux flammes!

On s'estimerait maintenant, et sur tout plus tard, fort heureux d'avoir, pour

les principales parties du château, une photographie même imparfaite, même une courte relation écrite: ainsi 1. pour la bibliothèque dite chambre de Marguerite de Navarre où l'on admirait, entre autres curiosités, les peintures du plafond qui étaient réellement une merveille; 2. pour la grande salle où étaient, littéralement amoncelés, les objets d'art: ici des armures diverses, là tout un mobilier du culte, un calice du treizième siècle extrêmement riche, etc., au fond, un fort meuble, un cabinet rempli d'une très grande quantité d'autographes de la famille: 3. pour le cabinet de M. le marquis de Gontaut où se trouvaient plusieurs tapisseries magnifiques du quinzième siècle; — une collection de sceaux du moyen âge, unique, croyons nous, par le nombre et la variété; — les pièces les plus précieuses des archives, choisies et gardées là, sous la main, afin de satisfaire au premier désir, le goût et la noble curiosité des hôtes ou des visiteurs. — l'inventaire même des archives qui avait coûté de longues années de travail à un habile archiviste du Midi; — et, je n'ai garde de l'oublier, la petite crèche de Bethléem, le touchant cadeau fait par le pape Pie IX à la comtesse de Gontaut née de Rohan; 4. enfin, pour la salle du maréchal où naquit le second maréchal de Biron, où étaient, vis à vis, adossés au mur deux beaux tableaux représentant tant de grandeur naturelle les deux premiers maréchaux de Biron, et, au milieu, en l'honneur, à la ressemblance du premier, sur une colonne de marbre rouge, une statue de marbre blanc.

M. le comte Théodore de Gontaut Biron, un lettré en même temps qu'un vaillant soldat, qui, au lieu de M. le marquis de Gontaut malade en ce moment et très profondément affecté par la perte de Saint Blancard, m'a donné, plein de tristesse lui même, les principaux renseignements que l'on vient de lire, n'a pas manqué de me rappeler, au sujet de la statue du maréchal, le détail curieux raconté, l'autre jour, par le Figaro.

Or, il y avait, m'a dit en terminant l'entretien mon interlocuteur visiblement ému, il y avait dans une salle du château une statue en marbre blanc du maréchal de Biron. Vous savez, celui que nous appelons le maréchal, celui qui, le premier des Gontaut Biron, fut maréchal de France et que le roi trouva toujours fidèle, le premier d'ailleurs des Gontaut, qui ait été baron de Saint Blancard.

Oh! il en a été aussi d'une certaine manière, le dernier! Vous rapporterez je que, pendant toute la durée de l'incendie, on a cru le voir debout, vivant et agissant au milieu des flammes? Ce qui est véritable, c'est que l'on n'a cessé d'apercevoir entre les ténèbres de cette nuit malheureuse du 12 janvier, dans la lueur rouge de l'immense et sinistre embrasement, la blanche statue du maréchal. Elle a résisté jusqu'au bout à la violence de l'incendie, paraissant présider en quelque sorte aux ruines et les dominer, C'a été un spectacle étrange, grandiose.

Elle est tombée pourtant, mais la dernière, quand tout était fini. le matin. Et maintenant le premier maréchal, l'aîné, le génie tutélaire de Saint Blancard, retiré, est sorti, sans retour, de sa demeure favorite. Peut être la légende voudrait elle qu'il soit vu, à certaines heures, errant sur les décombres, comme elle prétend que le second maréchal de Biron — celui qui fut décapité par ordre de Henri IV — parcourait, à certaines heures, les vastes corridors du château. Et ces poétiques légendes elles mêmes ne serviraient désormais qu'à raviver nos deuils: "Pauvre Saint Blancard" comme disait Marguerite de Navarre.

ALCUIN

P. S. — J'apprends une nouvelle faite pour exciter l'admiration: le vaillant et généreux marquis de Gontaut, qui ne se serait point résigné à la peste de Saint Blancard sans sa robuste foi de chrétien, vient de décider la restauration immédiate du château qu'il avait, pendant un demi siècle, embelli avec un goût parfait.

## Renseignements:

Q. — Quand a été fondée l'Ecole normale catholique de Paris, pour jeunes filles? Jusqu'à quel point y enseignent on le latin et le grec? . . . . .

R. — L'Ecole normale catholique a été fondée en 1906. En 1907, un autre établissement du même genre fut créé, sous le nom de: Ecole normale libre.

Ces deux écoles normales supérieures préparent au baccalauréat latin grec, ainsi qu'aux baccalauréats de sciences, de mathématiques et de philosophie. Il y a ensuite des études complémentaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles. Les plus studieuses, peuvent poursuivre leurs études jusqu'au diplôme de licence. Avant la guerre une cinquantaine de femmes, sorties de ces institutions catholiques, avaient déjà obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire ou une licence de Sorbonne.

Q. — Où trouverai je une étude spéciale sur les préoccupations de probité dans les corporations ouvrières du Moyen Age?

R. — Avant d'entrer au Séminaire de Saint Sulpice, Maurice de Gailhard Bancel a traité plus ou moins directement ce sujet dans un ouvrage intitulé:

Les anciennes corporations des métiers et la lutte contre la fraude. Ce travail a été couronné par l'Académie française en 1914

Q. — Depuis quand est on obligé de faire réimprimer un livre aux Etats Unis pour y obtenir des droits d'auteur?

R. — C'est en 1891 que cette clause absurde a été introduite dans la loi américaine, et ce, à la demande des imprimeurs de New York. Cette condition cependant, n'est imposée que pour les ouvrages publiés en langue anglaise. Un auteur français ou un auteur allemand peut obtenir des droits aux Etats Unis par simple enregistrement de son oeuvre à Washington.

Q. — L'Histoire nous dit que Charles VI fut le dernier empereur de la maison de Habsbourg. Comment va on classer François Joseph?

R. — François Joseph était, avant tout, duc de Lorraine. Il ne se trouve relié à la dynastie des Habsbourg que par le mariage de son bisaïeul, qui épousa Marie Thérèse, fille de Charles VI. Ce bisaïeul, qui s'appelait François III de Lorraine, devint empereur sous le nom de François Ier, en 1745.

Q. — Quel est le chiffre respectif des pertes de vie pour le Canada et les Etats Unis, comme résultat de la dernière guerre?

R. — Le Canada, a perdu 56.000 hommes, tandis que les Etats Unis n'en ont perdu que 50.000.

Q. — Durand qui a traduit en anglais les oeuvres de Taine était il un Français ou un Anglais?

R. — Ni l'un ni l'autre. Ce Durand, décédé en octobre 1908, était un Américain, qui a longtemps résidé à Paris. Il portait le prénom de John.

Q. — Depuis quand existe l'école apostolique dite Oeuvre de Notre Dame des Vocations? Où est elle située?

R. — C'est une institution française qui a été fondée en 1871 par le R. P. d'Alzon. Avant la guerre, ils avaient un bureau à Paris, au No 9 de la rue Monttessuy. Je ne sais pas où se trouve l'établissement principal.

Q. — Par qui le " curling " a-t-il été introduit au Canada?

R. — Par le personnel de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ce jeu est originaire des Flandres, d'où il passa en Ecosse, puis en Angleterre, au XVIIe siècle.

Q. — Dans quelles circonstances Jules Simon s'est-il déclaré partisan du Darwinisme?

R. — Jules Simon n'a jamais été partisan du Darwinisme; il a seulement dit que, étant donnée la façon dont se conduisaient la plupart de ses contemporains, il n'était pas étonnant que Darwin ait formulé son système. — " Je ne m'étonne pas que nous ayons inventé le Darwinisme. " Telles sont les paroles de Jules Simon. On les trouve à la fin d'une préface qu'il écrivit pour l'ouvrage du Dr Piéchaud, intitulé: *Les misères du siècle*.

Et voici l'encadrement de l'idée de Jules Simon :

" Je me dit quelquefois qu'il est bien ennuyeux d'être un cérébral. Je voudrais être un ouvrier, mais un ouvrier capable, bien portant et bien pensant. J'aimerais surtout à être un ouvrier de la campagne, sans aucune pastorale, avec assez de culture intellectuelle pour lire un ou deux grands livres avec plaisir. On est un peu dans ces conditions. Avec cette civilisation vieillissante, nos intérêts, nos plaisirs malsains et nos névroses, m'étonne pas que nous ayons inventé le Darwinisme.

Chaque civilisation a la philosophie qu'elle mérite. "

Q. — L'abbé Gayraud qui a siégé pendant quelque temps au Parlement français, était, je crois, un prêtre sécularisé; de quelle communauté était-il sorti?

R. — De chez les Dominicains.

Q. — Les Soeurs du Bon Pasteur ont-elles une maison à New York?

R. — Oui, depuis 1857. En 1907, à l'occasion du cinquantième de cette institution, l'historique en a été faite par Katherine E. Conway, sous le titre: *In the Footprints of the Good Shepherd*. Demandez ce volume à: Convent of the Good Shepherd, New York.

Q. — Par qui furent établis les Ordres de l'Annonciade, de la Jarretière et de la Toison d'Or?

R. — L'Ordre de l'Annonciade, fut établi par Amédée VI, duc de Savoie, celui de la Jarretière par Edouard III roi, d'Angleterre, et celui de la Toison d'Or par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Q. — Où pourrais-je trouver le compte rendu du procès de l'abbé Combalot qui, sous le Gouvernement de Juillet, a été condamné à la prison pour avoir été fédu la liberté d'enseignement?

R. — Je ne sais pas s'il existe un compte rendu *in extenso* de ce procès, mais vous en trouverez trace dans *Vie de l'abbé Combalot* par Mgr Ricard, publiée il y a une trentaine d'années.

Q. — Comment s'est terminé le procès intenté à Philippe d'Orléans pour lui interdire le droit de porter les armoiries du Roi de France? Qui était au fond de cette affaire?

R. — Le 7 mai 1896, un Espagnol du nom de Marie François de Bourbon y Caselvi, se disant duc d'Anjou, assigna devant le Tribunal de la Seine Louis Philippe-Robert d'Orléans pour voir dire que lui duc d'Anjou, " a seul le droit de porter les armoiries pleines d'azur à trois fleurs de lis d'or et de signer ses actes publics du seul prénom de François, c'est-à-dire de porter le titre de roi de France envisagé dans ses relations avec le nom ", et que défense soit faite au défendeur de porter les dites armoiries et de signer ses actes publics de son seul prénom de Philippe, ce à peine d'une contrainte de 1.000 francs par jour de retard;

Par jugement en date du 29 janvier 1897, le demandeur fut débouté de son action, et une intervention de Charles Bourbon, duc de Madrid, fut en même temps rejetée, parce qu'elle avait été produite trop tard.

Voici les motifs du jugement: A tenu que, sans avoir à rechercher si le demandeur n'est pas né d'un mariagemorganatique qui ne saura en aucun cas lui conférer aucun des droits auxquels il prétend, ni s'il peut être fondé à se qualifier, ainsi qu'il le fait du titre de duc d'Anjou, qui appartient plus aux descendants de Philippe V, depuis l'avènement de ce prince à la couronne d'Espagne, qui ne lui a pas été donné dans son acte de naissance, et dont il ne représente aucun acte de collation.

Attendu que, par requête déposée aux mains du président de ce tribunal; le jour de l'audience où l'affaire a été plaidée, Charles de Bourbon, duc de Madrid, entend revendiquer pour lui le prétendu droit que réclame le demandeur.

Attendu que de la généalogie présentée par Marie François de Bourbon résulte la preuve que le duc de Madrid le prime dans l'ordre collatéral; que dès lors, à supposer même que sa qualité d'étranger ne dût pas suffire à l'exclure par application des règles de l'ancienne monarchie dont il invoque le bénéfice, le demandeur en sans aucune qualité pour agir.

Attendu qu'au fond, la prétention du demandeur repose sur une confusion singulière entre les titres de noblesse et la qualité de roi de France; que celle-ci n'a jamais constitué un titre, mais a simplement désigné le chef de l'Etat jusqu'à la constitution du 3 septembre 1791, de 1814 aux Cent Jours et de 1815 à 1830 que la royauté a été abolie en France et que personne n'a plus le droit de se dire roi de France puisque cette qualification ne peut se comprendre sans l'exercice effectif du pouvoir qu'elle désigne; qu'il est quelque peu puéril de demander sous le gouvernement de la République à un tribunal jugeant au nom du peuple français de reconnaître à qui que ce soit de porter une qualification que la nation a, par sa volonté souveraine, abolie!

Attendu qu'il en est de même des armoiries d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une, qui étaient jadis attribuées à la qualité du roi de France, auquel, suivant l'expression de Laroque, elles servaient de nom muet, et qui ont disparu avec elle;

Par ces motifs. Dit n'y avoir lieu de surseoir à statuer sur intervention de Charles de Bourbon duc de Madrid, qui est irrecevable comme tardive;

Dit Marie François de Bourbon y Caselvi irrecevable et mal fondé dans toutes ses demandes, fins et conclusions; l'en déboute et le condamne en tous les dépens.

Q. — J'ai une *Vie de Saint François d'Assises* par l'abbé Venger. C'est un volume de 148 pages in 12 faisant par

tie des livres de récompense scolaire publiés par la maison Mame, de Tours. Je voudrais avoir une autre *Vie* du même saint, avec plus de développements. Où trouver cela?

R. — Achetez *Histoire de Saint François d'Assises* par Chavin de Malan. C'est un volume de 4 à 500 pages in octavo qui a eu une dizaine d'éditions. Il a été publié par l'ancienne librairie Retaux, dont le fonds a été acquis par la maison Téqui, de Paris.

Q. — Quelle était la valeur des exportations et des importations du Canada immédiatement avant la cession, — disons en 1758.

R. — Je n'ai pas de chiffres pour 1758, mais en 1754 le Canada exporta pour 1.813.450 francs et importa pour 5.202.461 francs.

Q. — Quand a-t-on commencé à se servir de chevaux à Québec?

R. — Les premiers chevaux débarqués sur la terre canadienne sont arrivés à Québec à bord du vaisseau *Le Harve*, le 16 juillet 1665.

Q. — Au récent congrès de la Fédération féminine Saint Jean Baptiste, tenu à Montréal, j'ai demandé à une compagne des renseignements sur le Syndicat de l'Aiguille; elle m'a répondu que c'est une association de couturières parisiennes. Pourriez-vous me dire de puis quand existe cette société et quels sont ses principaux statuts? Est-ce une société neutre, ou un groupement catholique?

R. — Je n'en sais guère plus long que votre compagne sur le Syndicat de l'Aiguille. Je puis vous dire cependant que ce syndicat existe depuis au moins un quart de siècle. Parmi les avantages qu'il offre se trouvent des restaurants à prix réduits, une caisse de prêts gratuits et surtout des " maisons de famille " où, moyennant 50 francs par mois, — avant la guerre, bien entendu, — on fourrait la table et le logement aux ouvrières isolées. Un Jésuite, le P. Du Lac, s'est intéressé à cette oeuvre. Il en a même fait l'objet d'une conférence, en 1897, à l'église Saint Roch, de Paris. Je ne sais pas si cette étude a été publiée.

Q. — A quelle distance Charenton se trouve-t-il de Paris? Cet hospice pour les aliénés a-t-il été fondé par l'Eglise ou par l'Etat?

R. — Cet établissement, qui est situé à une lieue et demie de Paris, doit, comme presque tous les anciens asiles des souffrances humaines, son origine à la charité particulière. Ce fut dans le principe, en 1641, qu'une modeste maison renfermant huit lits fondés par un nommé Leblanc. Ce nombre, successivement accru, fut porté à 250 par les dons de diverses familles.

Les secours spirituels et temporels étaient administrés par les Frères de la Charité.

A l'époque de la destruction des Ordres religieux, la maison fut désorganisée: en 1792 on vendit une partie des bâtiments comme propriété nationale, et l'établissement était menacé d'un anéantissement complet, lorsque, cinq ans après sa restauration fut décidée. C'est alors que l'Etat en prit le contrôle.

Q. — Le cadre des discours de réception à l'Académie française est-il fixé par un règlement ou par l'usage?

R. — Je ne sais pas en quels termes les statuts de l'Académie française régissent au discours de réception. Mais vous pourrez apprendre un peu comment les choses se passent en lisant le début de la réponse qui fut faite à Gascon Paris, lorsque ce dernier vint prendre son

siège.

Le directeur de l'Académie, qui était alors le mathématicien Joseph Bertrand nous avertit qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux le *maiden speech* des récipiendaires. Et voici comment il s'exprime:

" Si j'osais, monsieur, usant du droit que me confère la place où je suis assis, lever immédiatement la séance, l'auditoire qui vient de vous applaudir emporterait un souvenir sans mélange du brillant hommage rendu à Pasteur. On me blâmerait cependant, l'Académie française tient à ses traditions; elles lui ont valu les généreuses paroles que nous venons d'entendre, elles imposent à son directeur le devoir d'y répondre. C'est un discours que je vous dois, un de ceux qu'Alexandre Dumas, ce satirique piquant et doux, plaignant ceux auxquels ils incombent, appelait dans le langage du théâtre; une première qui n'aura pas de seconde.

" Chaque genre d'écriture a ses règles et ses lois presque toujours dictées par la raison. Celles du discours académique sont larges et flexibles, on y prend et on y donne volontiers congé, par des transitions habiles, si l'on peut, sans transition quelquefois, c'est plus clair et plus franc. D'effleurer tous les sujets, comme à l'aventure, et d'imposer à tous les styles le caractère d'irréprochable pureté qu'un peu de soin rend accessible à tous et qui, comme l'a dit Guizot imite le talent sans y prétendre.

" Un auditoire débonnaire, c'est aussi la tradition, prend en bonne part toutes les hardiesses, ne se scandalise jamais, en ayant rarement l'occasion, se plaît aux paradoxes, sourit aux épigrammes, quand elles piquent sans blesser; applaudit aux admirations, quand elles sont sincères; leur pardonne de ne pas l'être, quand les circonstances les imposent; ne vient pas pour s'instruire et ne craint que l'ennui. C'est en abrégé ce qu'on l'évite; plus l'indulgence est assurée, plus grand est le devoir de ne pas la mettre à l'épreuve "

Q. — Quel est le nom de ce Grec que Robespierre avait pris en amitié et à qui il adressa, dit-on quantité de billets et de lettres?

R. — Dimitrios Antippa. Arrivé à Paris en 1791, ce jeune Grec avait été présenté, comme curiosité, aux grands du moment, et il tomba dans l'oeil de Robespierre. Pendant longtemps Antippa fut le dernier survivant des contemporains de *l'Incorruptible*. Il est décédé à Constantinople, en décembre 1887, à l'âge de 115 ans.

Q. — Les précautions que prend le Gouvernement anglais pour atténuer l'effet d'une grève possible de la Triple Alliance ouvrière, rappellent les précautions prises par Wellington, en avril 1849, pour faire échec au mouvement des *Chartistes* qui avaient songé à pénétrer de force dans la Chambre des Communes pour y déposer une pétition. Vous vous rappelez que le Duc de Fer avait dissimulé ses moyens de défense en engageant des constables spéciaux, au lieu de mobiliser la milice ordinaire. Combien de constables spéciaux avaient-ils été engagés pour la circonstance?

R. — Deux cent mille. Cette immense garde civique a causé grande surprise chez les *Chartistes* et a fait complètement rater l'exécution de leur plan.

Q. — Quelle était l'occupation du père de Pasteur?

R. — Le père de Pasteur était tanneur.

J-F Dumontier, case postale 43, Québec.

## Les livres à lire

Les instituteurs et les institutrices ont le devoir impérieux d'augmenter chaque jour leur savoir, de perfectionner leur instruction par l'étude des meilleurs auteurs. Et c'est par la lecture, par l'audition de conférences ou de cours, par la lecture surtout, qu'un éducateur (ou une éducatrice) peut élargir le cercle de ses connaissances littéraires ou scientifiques. Mais si la lecture est le moyen le plus efficace pour l'instituteur de compléter une culture générale, qui non seulement donne du prix à son enseignement mais encore embellit la vie, elle peut devenir aussi un instrument de déformation intellectuelle et de perversion morale. "C'est à la sévère discipline du travail que je dois le calme bonheur de ma vie", dit quelque part Mgr Dupanloup. Et cette sévère discipline doit d'abord s'exercer sur le choix des livres à lire. Le temps manque pour lire au hasard tout ce qui tombe sous la main. Mais ce qu'il y a de plus grave que la perte du temps, c'est la corruption du goût, la perversion de l'esprit, l'atrophie du sens moral, l'affaiblissement du sentiment religieux et même la perte de la foi.

L'abbé Bethléem, qui fait aujourd'hui autorité dans tous les pays de langue française, dit: "Ce serait oublier la faiblesse humaine que de la croire inaccessible, insensible aux séduisantes fictions du vice ou de l'erreur. Ce serait ignorer l'histoire aussi que de nier les ravages immenses et profonds produits par la lecture de ces romans trop peu réservés qui, selon le mot de Jules Vallès, "font pleurer les mères et travailler les juges" (1)."

Le roman immoral gâte le cœur et le roman impie empoisonne l'esprit: l'un et l'autre doivent être mis à l'écart par les éducateurs, et ils doivent en préserver leurs élèves comme du pire des malheurs. Aujourd'hui, malheureusement, par suite d'une ignorance inconcevable de leurs devoirs en matière de lecture, par suite aussi — chez un trop grand nombre du mépris des lois de l'Eglise, et comme conséquence surtout d'un incurie lamentable, jeunes gens et jeunes filles lisent tout ce qui se vend en librairie. C'est ainsi qu'on voit entre les mains de certaines jeunes filles qui se piquent de littérature, des romans de George Sand, cette démagogue et communiste, mise à l'Index par l'Eglise, et des jeunes garçons, au mépris de leur éducation catholique, lisent cette vieille cahaille littéraire, qui a nom Anatole France. Cet académicien, dit l'Ami du Clergé, cité par l'abbé Bethléem, "est le plus mauvais des écrivains d'aujourd'hui". Chez aucun, l'impiété n'est aussi complète, ni l'immoralité aussi animale."

Les femmes du monde, parfois, donnent le mauvais exemple en lisant des auteurs qui devraient être proscrits en vertu de la morale chrétienne: tels Marcel Prévost, "l'un des romanciers les plus pervers que nous ayons aujourd'hui" (2); Stendhal, "cet homme vicieux, cet écrivain aride," etc., (3); Pierre Loti, qui a dit ce blasphème: "Il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de morale" (4); Alexandre Dumas fils, condamné par l'Eglise et "qui défendit le divorce et prêcha l'union libre" (5).

Mais il n'y a pas que les livres évidemment mauvais, qu'une jeune fille et un

jeune homme honnête ne doivent pas lire. La plupart des livres de Bourget, et plusieurs de Bordeaux, de Barrès et même de Bazin sont de mauvais livres pour la jeunesse; ils n'ont pas été écrits pour elle. Les romans de Bourget, avant 1887 sont mauvais. Un écrivain peu suspect, M. Rod, n'a-t-il pas dit: "Les romans de Bourget ne sont guère plus moraux que ceux de Zola (6)". Règle générale: il faut se défier des romans psychologiques, telle Dominique de Fromentin. On peut en dire autant des livres de Huysmans, après sa conversion, où l'auteur "n'a pas su complètement se détacher de sa coque d'impureté."

Outre cette littérature aristocratique dont je viens de parler, il existe une littérature vulgaire, qui sante le vice et l'impie, et qui, cependant, se vend librement chez certains libraires ou marchands de journaux peu scrupuleux, à bord des bateaux et sur les trains de chemins de fer. Ces livres, à couverture rouge et bleue ou jaune, imprimés sur vilain papier se vendent à bon marché et sont lus par le vulgo et même les enfants, dans les villes. Ajoutons à ces bouquins les revues américaines, presque toutes matérialistes, et l'on comprendra jusqu'à quel point notre population canadienne française et catholique est menacée dans sa foi, ses mœurs et ses traditions.

Il faut repousser sans merci la fausse théorie réaliste: "on doit tout lire".

C'est aux parents et aux éducateurs à monter la garde auprès de cette précieuse réserve, la jeunesse. Les éducateurs, particulièrement doivent d'abord donner l'exemple en ne lisant que les livres irréprochables à tout point de vue: fond, forme, goût, exactitude. Ces livres sont légion, et au simple point de vue littéraire, ils valent souvent mieux que les autres. Peut-on trouver, par exemple, plus beaux livres (ici je ne cite que de mémoire) que les Etudes philosophiques sur le Christianisme, d'Auguste Nicolas; que les Lettres à des jeunes gens, du P. Lacordaire; que L'Enfant, de Mgr Dupanloup; que l'Éducateur apôtre de l'abbé Guibert; que les Lettres de Frédéric Ozanam; que Rome et Lorette, de Louis Veuillot; que les oeuvres de Madame Julie Laverne, de Marie Jenna, de Melle Berthem Bontoux, de Melle Monnot, de Monlaur, de Zénaïde Fleuriot, de Pierre L'Ermite, d'Aigueperse, de Marianne de Roger Dombre; que le Récit d'une Soeur de Mme Craven; que les Lettres d'une jeune Irlandaise; que les Lettres de l'abbé Perreye; que la Femme au foyer, de Mgr Tissier; que les Portraits littéraires, de Léon Gautier; que les Etudes et causeries littéraires, du P. Delaporte; que les oeuvres du chanoine Lecigne et du P. Longhaie; qu'Un hiver à Rome du Marquis de Ségur; qu'un Siècle de l'Eglise de France, de Mgr Baunard; que les oeuvres historiques de de la Gorce et de Thureau-Dangin; et des centaines d'autres livres français. Et dans notre littérature canadienne, un joli choix est possible, lequel ne dépare pas celui des meilleurs auteurs de la mère patrie.

Les beaux et les bons livres, dans tous les genres, ne font donc pas défaut. Il suffit de se renseigner à bonne source, avant le faire un choix. Ce choix importe particulièrement chez les éducateurs qui doivent garder intacte leur probité littéraire et scientifique et conserver leur foi catholique dans toute sa pureté et sa limpide clarté. Ce choix importe aussi pour assurer une compétence professionnelle parfaite et acquérir une culture intellectuelle sans laquelle un instituteur demeure toujours au dessous de sa tâche. Et l'étude d'auteurs choisis et aimés ne

## Bienfaits incompris

En général on ne connaît pas assez le dévouement de ceux qui se dévouent dans nos institutions de charité et d'enseignement.

C'est cette ignorance qui explique le manque de reconnaissance d'un trop grand nombre envers ces oeuvres et leur personnel. Dernièrement le Devoir et l'Action Catholique ont écrit à ce sujet des articles intéressants et fort instructifs. Au cours de ces articles il a été par exemple établi que dans le seul domaine des asiles d'aliénés la province, grâce au dévouement et à l'administration économique des religieuses, épargnent chaque année \$630,000.

Mais, écrit le directeur de l'Action Catholique les asiles d'aliénés ne sont chez nous qu'un des domaines où les communautés et le clergé rendent de pareils services à la race et aux pays. Si l'on poussait plus loin les recherches, si on les poursuivait avec la minutie d'un homme d'affaires qui fait un inventaire ou établit un bilan, à quels chiffres fantastiques n'arriverait-on pas?

M. Omer Héroux, commentant dans le Devoir un article de M. Foisy parle de la nécessité d'un livre où la question serait traitée à fond afin que la leçon s'en dégage lumineuse:

"Ce qu'il faudrait", écrit-il, "c'est une enquête méthodiquement menée et couvrant tout le domaine de l'assistance, il faudrait étudier chaque cas particulier, prendre les uns après les autres les divers asiles, orphelinats, refuges pour les vieillards, pour les infirmes, montrer avec quelle extrême économie et quelle science ils sont administrés, selon les conditions particulières du milieu; puis faire la comparaison de ces statistiques avec celles d'institutions laïques similaires."

Nul doute qu'un pareil travail permettrait d'arriver à des résultats inconnus. Mais il serait encore incomplet si les recherches ne portaient en même temps sur les établissements d'enseignement, où prêtres, religieux et religieuses rendent, dans l'abnégation et le silence, des services dont un très petit nombre seulement paraît soupçonner l'importance et le prix.

Prenons par exemple le Séminaire de Québec, le plus ancien et le plus méritant des établissements de cette sorte. Il y en a trop peu qui se rendent compte des services qu'il a rendus à la race Canadienne française, en lui créant de toutes pièces un clergé et une classe dirigeante dans des circonstances telles que le succès remporté tient du miracle. Mais il en est encore moins qui savent ce que représente l'oeuvre accomplie au point de vue épargne. Et c'est le très petit nombre qui comprend comment tout cela a pu se faire.

constitue-t-il pas l'une des plus nobles jouissances des instituteurs et des institutrices, appelés par leurs fonctions, à vivre dans la retraite et le recueillement? N'est-elle pas aussi le plus sûr moyen de garder intacte au Canada, la vraie tradition littéraire de la France, fait d'honnêteté, de bon goût, de clarté et de respect.

Puis, il sera éternellement vrai, c'est Cicéron qui l'a dit, "que les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse et le charme de l'âge mûr, l'ornement de la prospérité et la consolation de l'infortune. (L'Enseignement Primaire)

C. J. MAGNAN.

Le dévouement, le sacrifice ne se peut apprécier en chiffres. Essayons seulement d'établir ce que vaut, pour le pays le fait d'avoir des éducateurs comme ceux qui se dévouent au Séminaire de Québec. On a déjà dit que le pays était redevable à ce dernier de plus de six millions dépensés pour l'Université Laval depuis sa fondation. Nous faisons abstraction des sommes englouties dans la construction de bâtisses comme celle qu'on est à élever sur la rue Sainte Famille, par exemple, et dans leur entretien, pour nous tenir à ce que représente la différence de salaires payés.

Dans les établissements laïques du même genre, chez nos concitoyens protestants, la moyenne des salaires est au bas mot pour les présidents d'Université de \$10,000 par année, et pour les professeurs de \$2,000.

Au Séminaire de Québec tous les prêtres, que ce soit le supérieur, en même temps recteur de l'Université, ou les professeurs les plus éminents dont quelques uns, comme on le sait, ont une réputation mondiale, reçoivent \$180 par année le prix que le moindre bureau paie à son saute ruisseau. Et encore, ces \$180 ne sont payées que depuis une couple d'années. Auparavant le salaire était de \$120!

Or il y a une quarantaine de prêtres au Séminaire de Québec. A \$180 par tête leur salaire représente \$7,200 par année. S'ils étaient des employés de l'Etat, payés suivant leur compétence et leur valeur, ces quarante hommes retireraient au moins \$80,000 par année. Et l'Etat, ou les Commissions Scolaires seraient obligés de débours ce montant, en outre de la somme nécessaire par l'entretien de la maison et l'intérêt du capital englouti dans sa construction.

Maintenant le Séminaire de Québec n'est pas d'hier: il existait bien avant la cession du pays à l'Angleterre. Cherchons ce que peut représenter non pas \$80,000, mais la moitié seulement de cette somme. — car nous voulons tenir compte des époques où le Séminaire avait moins de professeurs, et où il les payait un peu moins. — multipliée par les cent soixante années de la durée du régime anglais. Nous trouverons que par le seul fait de l'abnégation des prêtres qui y enseignent, le Séminaire de Québec à valu au pays en économie de salaires seulement l'énorme somme de \$6,400,000!

Et ce montant, nous en sommes convaincu, est bien au dessous de la réalité.

Cependant tel qu'il est, et ajouté aux six millions de débours que l'Université Laval a occasionnés au Séminaire de Québec, nous trouvons que le Canada, et la race Canadienne française en particulier sont redevables au Séminaire de Québec de plus de douze millions représentés par les économies réalisées grâce au maintien d'une institution que le pays n'aurait pu ni créer, ni faire vivre.

## Pour prévenir

On nous écrit:

On parle beaucoup chez nous comme ailleurs de la jeunesse criminelle. Chacun y va de sa petite suggestion pour combattre cette vague menaçante. Le moyen le plus pratique et le plus efficace de sauver la jeunesse est encore de diriger le plus grand nombre possible d'enfants de la rue vers les oeuvres rurales.

L'Orphelinat - Ecole de Colonisation qui vient d'être fondé est destiné à sauver les plus exposés de ces jeunes gens.

Cette initiative mérite d'être généreusement encouragée.

(1) L'abbé Louis Bethléem; Romans à lire et à proscrire Paris, 1920.

(2) Romans à lire et à proscrire, p 106

(3) Ibid, p. 44

(4) Ibid, p. 94.

(5) Ibid, p. 32.

(6) Romans à lire et à proscrire,

## Les Semaines sociales

Dieu se plaît à bénir les grandes oeuvres dont le principe fut tout humble.

La Semaine sociale de France est née d'une conversation entre quelques amis que préoccupait le même désir de développer la formation et l'action sociales des catholiques de France. A la fin d'un banquet de congrès diocésain, en avril, 1906, celui qui allait devenir l'ouvrier principal de cette puissante entreprise, exposait son premier dessein à quelques convives qui secouaient en l'écouant la cendre de leurs cigarettes dans leur tasse de café, comme d'un geste de scepticisme. Le plan était si audacieux! Réunir pendant huit jours, en plénières va cances, des professeurs et des étudiants déjà fatigués d'une longue année scolaire, pour ne les occuper que de problèmes sérieux, qui exigent une forte tension d'esprit, un désintéressement absolu et l'oubli des passions politiques qui donnent de la vie à d'autres débats: n'était ce pas une chimère?

Le succès vint bientôt, justifier l'optimisme tenace de Gohin, notre fondateur, en dépassant ses propres espérances. La première assemblée qui se tint cette même année à Lyon fut déjà un événement national. La présidence d'Henri Lorin, dont son éminent successeur, Eugène Duthoit, a fait connaître l'oeuvre au Canada, avait gagné à la jeune institution l'appui des maîtres du catholicisme social.

Les approbations publiques des deux tiers de l'épiscopat, et les encouragements de Rome lui assurèrent un accueil très sympathique dans le clergé et chez les laïques désireux d'étudier les questions ouvrières à la lumière de leur foi. Par centaines et par centaines, de toutes nos provinces les auditeurs affluèrent.

Depuis, la Semaine sociale a fait son tour de France: elle a presque fait son tour du monde. Son éclat n'a cessé de grandir. Dès le lendemain de la guerre, alors que des troubles intérieurs, soulevés par la grande commotion au sein de chaque peuple mettaient déjà en péril la paix à peine rétablie, notre session de Metz déployait devant les revenants de la tranchée les magnifiques promesses d'harmonie qu'apporte le catholicisme aux sociétés en désarroi. L'an dernier, Caen vit s'empresser autour de nos chaires, où s'exposaient les conditions morales d'un bon régime de productions, un public plus nombreux qu'avant même les tristes jours de l'hécatombe. Quelles salles seront assez vastes pour accueillir à Toulouse, le 25 juillet prochain, les nouvelles caravanes d'ingénieurs, de patrons d'étudiants, d'ouvriers, de prêtres, de dames et de jeunes filles qui s'apprêtent déjà pour ce beau rendez-vous dont ils apprécient de plus en plus le bienfait intellectuel et le réconfort apostolique? On y traitera cette fois de la lutte contre l'injustice dans les relations économiques.

Les initiateurs sont donc pleinement récompensés aujourd'hui de leur effort. Si au milieu des systèmes empiriques, des improvisations sans lendemain, des tâtonnements inutiles et des erreurs funestes, se dessinent, de plus en plus fermes, les idées directrices d'une bonne organisation sociale, provoquant des catholiques de France; si au sein de nos groupes de jeunesse s'est formé un état-major d'hommes instruits de ces problèmes et capables d'exercer une heureuse influence dans les milieux populaires; si notre mouvement syndical chrétien a pris depuis deux ans un rapide élan et voit devant lui s'ouvrir un champ étendu de travail et de labeur; si nos départs ca-

tholiques, s'inspirant en grande majorité des doctrines du Comte de Mun, se sont fait à la Chambre une place prépondérante dans tous les débats sociaux le mérite en revient, pour une large mesure, à cette haute école, où tant d'intelligences sont venues s'éclairer, tant de bonnes volontés s'initier et s'encourager à leur tâche civique. La lecture de son organe officiel, la Chronique de France (16, rue du Plat, Lyon, 22 frs par an), permet de suivre, de mois en mois, les incessants progrès de ce travail qui se poursuit désormais, au sortir de chaque session annuelle, dans des groupes permanents d'étude, de propagande et d'action.

L'expérience française a suscité des initiatives semblables dans la plupart des pays d'Europe: la province française de Québec la première en terre d'Amérique, dans un milieu particulièrement favorable et à une heure exceptionnellement décisive a suivi notre exemple.

Une race jeune, qui sent monter en elle de grandes pensées d'avenir; des industries qui, malgré une crise passagère, sont appelées à prendre un puissant essor sur un sol où abondent les richesses naturelles et où va affluer de nouveau la main d'oeuvre étrangère; une classe ouvrière saine, fidèle à sa foi religieuse et préservée par cet attachement traditionnel à l'Eglise des désordres de pensée et de moeurs dont d'autres pays sont menacés: un clergé nombreux, héritier de plusieurs siècles de dévouement à son peuple avec de telles ressources, on peut ambitionner d'établir chez soi un cadre social resplendissant de vitalité chrétienne et de proposer en exemple au monde.

Le syndicalisme, qui apparaît souvent comme un péril, devient ici, ce qu'il doit être normalement, une force de bonne organisation professionnelle, profitable, sans doute, aux travailleurs dont il préserve les droits et assure la montée pacifique vers un sort plus heureux, mais avantageuse aussi à la bonne marche des affaires et au bien commun de la cité. La Semaine sociale de Québec en fera l'objet de ses savantes études. Elle achève de gagner toutes les sympathies à ces jeunes groupements canadiens qui ne veulent pas laisser des étrangers à leur religion et à leur langue défendre seuls les intérêts ouvriers. Elle prépare cette loyale et bienfaisante union internationale syndiquée qu'orientent par des sus toutes les frontières, le même idéal catholique et grâce auquel l'Eglise apparaît dans nos bouleversements sociaux et internationaux comme une incomparable puissance d'ordre. Son oeuvre profonde, qui ne concilie pas seulement les intérêts, mais qui réconcilie des coeurs peut encore prévenir la catastrophe dont s'épouvantent à certains jours les conducteurs de l'humanité. C'est le devoir, c'est ce sera l'honneur de ses fils, que de manifester cette vertu pacifique. Ils détourneront le prolétariat des violences qui lui seraient funestes à lui-même, en ouvrant devant sa marine impatiente la voie d'une action sociale et d'une organisation syndicale plus fécondes en vrais progrès.

La province de Québec sent se tourner vers elle les regards de toute la Confédération qui admire sa sagesse morale et envie son équilibre économique. L'Amérique entière l'observe pareillement. De nos rives françaises, des yeux amis, de plus en plus nombreux, suivent avec joie son développement continu. La chrétienté, qui devine en elle une de ses forces croissantes, attend de sa piété et de sa générosité un nouveau concours pour toutes les grandes entreprises qui dilatent sur cette terre le règne divin, regne béni de la foi dans les intelligences, règne de la justice et de la charité dans

toutes les relations humaines.

Le coeur plein de ces grands espoirs, j'adresse à la Semaine sociale canadienne le salut très affectueux de son aînée de France et de toutes ses soeurs d'Europe. L'oeuvre qui s'accomplira par elle sur les rives du Saint Laurent, aura sa répercussion jusqu'au milieu des vieilles nations divisées; elle contribuera à les rapprocher en élargissant et en consolidant la vaste cité de Dieu, à l'édification de laquelle toutes les patries terrestres sont invitées à collaborer dans une sainte émulation fraternelle.

L'abbé Thellier de Poncheville

N. B. C'est du lundi matin, 29 août au vendredi soir, 2 septembre, qu'aura lieu à Québec, le prochaine semaine sociale du Canada. On peut s'inscrire dès maintenant soit au Secrétariat des S. S. 90 rue St Jacques Montréal, soit au Secrétariat de l'A. S. C. 101 rue Ste Anne, Québec. Le coût de l'inscription qui donne droit à tous les cours est de \$1.00.

## Renseignez vous

La colonisation est d'importance vitale au Canada français. Tout le monde l'admet, car l'évidence frappe les yeux les moins observateurs. Il faut résoudre ce problème ou se résigner à subir l'effacement progressif, à voir l'influence catholique et française continuer de décroître dans notre pays. Pour résoudre le problème, il faut le bien connaître et les ouvrages traitant l'ensemble de la question ont jusqu'ici fait défaut. L'A. C. J. C. a voulu combler cette lacune en instituant une vaste enquête en réunissant à Chicoutimi des spécialistes qui ont examiné le problème sous toutes ses formes. Le ministre de la Colonisation de Québec était présent avec ses principaux collaborateurs; le gouvernement du Manitoba était officiellement représenté; les Canadiens français de l'Ontario et les Franco-Américains avaient aussi leurs délégués. En présence d'un auditoire qui dépassa parfois les mille personnes on discuta, en plusieurs séances, tous les points controversés. Comme résultat, on offre au public un gros volume de trois cents pages qui est une véritable encyclopédie. Quelles régions faut-il coloniser de préférence et pourquoi? Comment faut-il s'y prendre pour recruter de bons colons? Quels obstacles y a-t-il à vaincre et comment peut-on réussir à les surmonter? Tout s'y trouve et les solutions proposées comportent beaucoup de nouveauté. Un Canadien Français qui aime son pays et les siens n'a pas le droit de s'abstenir, il faut qu'il se renseigne, car il faut qu'il agisse dans son entourage. Renseignez vous, renseignez les autres. Le volume a pour titre Le problème de la colonisation au Canada; franc de port, pour \$1.60. La moitié de l'édition étant retenue d'avance; le reste s'enlève rapidement.

Secrétariat général de l'A. C. J. C. 90 rue Saint-Jacques, Montréal.

## Décès

Archevêché de Québec, 4 avril 1921

M. l'abbé J. Avila Beauchamp, curé à Saint-Charles de Montréal, décédé à l'Hôtel Dieu de Montréal, le 30 mars dernier, était membre de la Société d'une Messe.

## Plus qu'elle même

Voici un beau et bon roman canadien. Il a plus d'un mérite et nous sommes persuadés que personne ne regrettera de l'avoir acheté et d'avoir consacré quelques heures à en lire les 250 pages.

Ce ne sont pas des professionnels de la littérature d'imagination qui en ont élaboré la trame, savamment combinée l'intrigue artistiquement cadencée les phrases: ce sont deux journalistes, mêlés par leur profession aux luttes scolaires, on arienens témoins émus de ses efforts héroïques d'un peuple pour ses droits, qui se sont efforcés d'esquisser sous une forme attachante le récit d'événements désormais inséparables de notre histoire nationale.

La brève préface qui ouvre le volume exprime l'ambition des auteurs de fortifier au coeur des Canadiens français, l'amour du sol natal, des traditions ancestrales, de la langue héritée de nos pères. Nous croyons sincèrement que tous les lecteurs éprouveront ces sentiments et, de plus savoureront ces pages avec le plus vif intérêt.

"Plus qu'elle même", par Luc Bernard et J. Albert Foisy, un volume de 250 pages in 12. L'exemplaire: 90 sous. Chez les libraires et chez les auteurs. Boite postale 211, Québec Haute-Ville.

## Les catholiques aux Etats-Unis

L'annuaire catholique américain pour 1921, publiée par Kennedy et Sons New York, fournit des statistiques intéressantes qui nous font voir les progrès de l'Eglise catholique aux Etats-Unis.

Il y a actuellement, 28,122,859 catholiques dans les Etats-Unis et les possessions américaines. De ce nombre 17,885,646 sont aux Etats-Unis. C'est une augmentation totale de plus de 300,000 et une augmentation de 150,000 pour les Etats-Unis. De tels chiffres montrent que l'Eglise catholique est loin de perdre du terrain.

Les conversions dans 73 des 101 diocèses américains, furent au nombre de 30,000 en 1920.

La hiérarchie catholique se compose de 16 archevêques, dont 3 sont cardinaux et de 93 évêques. Il y a 21,643 prêtres soit une augmentation de 600 au cours de la dernière année.

En 1920, 182 nouvelles paroisses furent érigées. Il y a actuellement 10,790 paroisses avec prêtres résidents. Il y a aussi 5,790 missions ce qui fait un total de 16,580 églises catholiques aux Etats-Unis. En 1920, 399 nouvelles églises catholiques furent construites.

Une autre augmentation significative est dans les 6,048 écoles paroissiales soutenues par les catholiques seulement et qui sont fréquentées par 1,771,418 enfants.

Quatre nouveaux collèges pour garçons 10 académies pour jeunes filles et 2 orphelinats furent construits en 1920. Les orphelins, dans les institutions catholiques, sont au nombre de 46,777.

A Hull, les partisans de la morale publique ont réussi à faire condamner à l'amende un gérant de théâtre et un acteur pour avoir donné des représentations reprouvables.

Il serait à désirer qu'une pareille leçon fut donnée à Québec.

# La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec

## BANQUE D'EPARGNES

HAUTE-VILLE, Bureau-Chef, 21 Rue St-Jean, en face de la Côte du Palais.  
 ST-ROCH.....coin des rues St-Joseph et du Pont.  
 ST-SAUVEUR.....801 rue St-Valier.  
 ST-JEAN-BAPTISTE.....coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean.  
 BASSE-VILLE.....coin Côte de la Montagne et rue St-Pierre.  
 LIMOILOU.....coin 5ème rue et 4ème avenue.  
 LEVIS.....103 rue Commerciale.  
 LEVIS.....20 rue Eden.

Les succursales de St-Roch, St-Sauveur, St-Jean-Baptiste, Limoilou et Lévis, rue Eden, sont ouvertes tous les samedis et lundis, le soir de 7.00 à 8.30 heures.

La Caisse d'Economie, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre ses déposants des garanties exceptionnelles.

Tel. Bell: 4343.

## A. S. BEDARD

PEINTRE-DECORATEUR

118, DES STIGMATES, Québec.

Spécialité: Décoration d'Eglise

A VENDRE:

Peintures en Gros et en Détail

MOUREUR, LETTRAGE, IMITATION, TAPISSAGE, POLISSAGE, Etc., etc.

Importateur de VERRES de toutes sortes.

Tous renseignements donnés sur demande.

Tel. 1684

## OSCAR BEAULÉ

ARCHITECTE, A. A. P. Q.

21 D'AIGUILLON QUÉBEC

Ancien bureau R. P. LeMay.

Tel. 2713

## H. ERNEST BEDARD

Entrepreneur général

Spécialité: Construction d'églises, de couvents, d'écoles.

70 RUE JEANNE D'ARC - QUÉBEC

Tel. 4256

## J. SIMEON BERGERON

ARCHITECTE - Membre A.A.P.Q.

103, Rue ST-JEAN - Québec.

## L'IDEAL CATHOLIQUE

Revue Catholique illustrée mensuelle pour la jeunesse.

Un an: 3.00

25 rue St Gabriel

Montréal

UNE NOUVELLE EDITION DU CATECHISME DES CAISSES POPULAIRES VIENT DE PARAITRE

## GRAINS DE SABLE

PAR BLANCHE GAGNON

En vente au profit de l'Apostolat des Bons Livres dans les principales librairies de Québec et de Montréal et au Secrétariat de l'Action Sociale. Prix: 75 sous l'exemplaire, plus 5 sous pour frais de poste.

Prix spécial, pour une quantité.

## La Revue Nationale

Monsieur Henri d'Arles, dont la réputation de littérateur et de critique avéré est, depuis longtemps déjà solidement établie, commence dans le numéro d'avril de "La Revue Nationale" une étude approfondie des romans de Madame Laure Conan. Les nombreux admirateurs du talent si délicat de l'auteur d'"Angéline de Montbrun" voudront lire et conserver cette étude, certainement l'une des oeuvres de critique les plus sérieuses qui aient encore paru chez nous.

Signalons encore, parmi les nouveautés intéressantes de ce numéro d'avril, un article de vulgarisation scientifique, dû à la plume alerte de M. Geo. Maheux, de Québec.

Pour le reste nous laisserons parler le sommaire, qui donne une excellente idée de l'intérêt remarquable qu'offre la dernière livraison de "La Revue Nationale". Au point de vue illustration, cette livraison ne le cède en rien à ses devancières, et tous ceux qui sont capables d'apprécier une belle oeuvre d'art ne manqueront pas de se procurer "La Revue Nationale" d'avril pour être bien certains d'avoir dans leur collection le délicieux portrait d'enfants qui en orne le frontispice.

Les Oeuvres de la Société Saint Jean Baptiste.

La Terre (poésie)

Chez les insectes (illustré)

Une romancière canadienne

Lettre de la Saskatchewan.

Pardon (Nouvelle historique illustrée)

Notes sur le dernier Congrès

Le Jardin du Silence (roman illustré, suite) ...

Gilbert Keith Chesterton.

La Mère de l'Enfant. — Pour qu'on aime la Géographie (extraits)

Du Salon à la cuisine.

Ce qui se passe.

Notre Revue. — Courrier graphologique — Courrier de La Dame qui lit. — A la queue de la poêle. — Bibliographie, etc.

ILLUSTRATIONS: Page frontispice: Portrait d'enfant, par Charles Maillard. — Compositions originales d'Edmond J. Massicotte et de J. Mc Isaac. — Le Canada illustré. — Gravures de modes. — Photos, etc.

Abonnement annuel \$2.00 — Copie specimen envoyée sur réception de 10 sous

La Revue Nationale, 296 rue St Laurent Montréal.

La Vérité journal hebdomadaire publié par Paul Tardivel, directeur propriétaire, 37 Chemin Ste Foy, Québec

## La question des langues EN BELGIQUE

( Suite de la 2ème page )

pastoral, ajoutent encore à leur fardeau et à leurs soucis, en méconnaissant le respect et l'obéissance qu'ils leur doivent?

Au surplus, ce que Nous venons de dire du clergé de vos diocèses s'adresse tout particulièrement aux religieux. Liez comme ils le sont par une obligation spéciale de viser au sommet de la perfection, ils sont tenus de s'interdire tout ce qui les écarterait de leurs solennels engagements. Obéissance donc à vos directions, tel est le devoir des uns et des autres.

Dans leur union étroite avec vous ils trouveront le moyen d'exercer au milieu des populations un apostolat fructueux en re toutes les fractions du peuple belge — car c'est le peuple belge tout entier qui a lutté pour reconquérir son indépendance, — ils raffermiront cette union qui a valu à votre petite patrie la gloire qui l'aurole et sa prospérité.

Que le clergé donne l'exemple, et le peuple le suivra; il partagera ses sentiments et renoncera tout de bon à cette âpreté de langage qui à la fois offense la volonté divine, blesse la charité et la concorde.

Tandis que Nous vous communiquons ces pensées vénérées frères, Nous n'avons en vue que le salut de tous. Nos chers fils, celui des prêtres surtout, qui doivent être dans votre ministère vos coopérateurs. Aussi, élevons Nous les yeux vers le ciel et voulons Nous pour tous redire à Dieu ces paroles de Jésus Christ Notre Seigneur: " Père Saint, gardez en votre nom tous ceux que vous m'avez donnés... rendez les saints, Père dans la vérité". (Joan, XVII 11-17).

Et parce que le seul secours de la toute puissance divine peut Nous donner de vouloir et de faire le bien, Nous prions instamment le bon Dieu de bénir votre vigilance pastorale et de faire de votre clergé un instrument docile et puissant au service de sa gloire.

Que Notre bénédiction apostolique vous soit le présage de ces faveurs célestes; qu'elle vous soit aussi le gage de Notre particulière affection.

Nous vous la donnons avec bonheur et dans toute l'effusion de notre âme à vous fils bien aimé, à vous vénérables frères et à tous les fidèles confiés à chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint Pierre, 10 février 1921, en la septième année de Notre Pontificat.

BENOIT XV

## CONTRE LA LIGUE

Dans son message au congrès des Etats Unis, le président Harding a fait la déclaration suivante au sujet de la Ligue des Nations:

"Dans la Société des Nations existante, gouvernant le monde avec ses super-pouvoirs, cette république n'aura aucune part. Il n'est que juste de dire au monde en général et à nos associés dans la guerre en particulier, que le pacte de la société ne peut trouver de sanction chez nous"

Les Etats Unis répudient donc officiellement et publiquement la Ligue des Nations imaginée par Wilson. A ce point de vue la mission de Viviani n'a pas été un succès.

## Découverte à Gethsémani

Nous lisons dans la Revue Franciscaine ;

En 1892, les RR.PP. Franciscains avaient découvert, au midi du jardin des Oliviers, les vestiges de l'ancienne église de l'Agonie de Notre-Seigneur. Les restes avaient été plus complètement mis à jour en 1906. On commençait la réédification du vieux monument, au mois d'août dernier, quand, en creusant les fondations de l'église nouvelle (dont la première pierre fut posée en 1919 par le cardinal Giustini), on découvrit un peu plus au Nord, et à un niveau inférieur de deux mètres, les restes d'un monument encore plus ancien. L'église trouvée en 1892 était celle que les Croisés avaient bâtie au début du XIIe siècle; maintenant, on était en présence du vénérable sanctuaire dont saint Jérôme disait en 388: " Il y a présentement en cet endroit une église, " du monument qualifié d'église par sainte Ethérie vers 385 et dont la construction est attribuée par Eutyrius d'Alexandrie (Xe siècle.) au temps de l'évêque saint Cyrille de Jérusalem (348-386) et de l'empereur Théodose le Grand (379-382). La basilique fut détruite par Chosroès en 614 et ne se releva de ses ruines qu'au XIIe siècle sous le vocable d'église du Sauveur. Mais les nouveaux architectes, sans doute parce qu'ils n'avaient pas reconnu le plan de la vieille basilique, élevèrent le nouvel édifice de biais sur l'ancien, en la plaçant légèrement plus au Sud et en l'orientant, non plus vers le Nord-Est, comme était l'ancien, mais nettement vers l'Est, de sorte que l'église du XIIe siècle coïncidait avec l'ancienne pour la moitié seulement de la superficie.

La basilique du IVe siècle mesure 20 m. 05 (40 mètres, avec l'atrium supposé). Elle avait trois neufs (largeur de la nef centrale: 7 m. 82 largeur des deux autres: 4 m. 88). Les murs étaient de faible épaisseur (0 m. 60, contre 2 m. 55 pour l'église des Croisés.) L'emplacement de plusieurs colonnes se trouve nettement marqué par le dessin du pavé en mosaïques. Celles-ci sont formées de tout petits cubes aux couleurs heureusement harmonisées et où, par endroits, chose unique à Jérusalem, le vert domine, peut-être pour imiter, en ce jardin des Oliviers, la couleur de la feuille d'olivier. Sur un fragment de fresque murale retrouvée sont peints l'ange de l'Agonie et un nimbe cruciforme qui indique une représentation du Sauveur.

Les fouilles qui s'achèvent en ce moment ont révélé la présence de nombreux tombeaux, les uns byzantins, les autres de date postérieure. Quelques uns de ces derniers paraissent être ceux des membres de la confrérie de bienfaisance de l'hôpital de Notre Dame de Josaphat, dont firent partie Baudouin Ier, roi de Jérusalem, et d'autres princes du XIIIe siècle. Une petite cuve, creusée dans le sol et recouverte intérieurement de mosaïques, semble indiquer la place d'un baptistère.

## AUX PRIERES

Archevêché de Québec 20 avril 1921...

M. l'abbé Placide T. Desrosiers, curé de l'île St. Ignace, diocèse de Joliette décédé le 18 avril courant, était membre de la Société d'une Messe (Section provinciale.)

Edg. Ernest Martel prêtre vice-chancelier

## Nos forêts

J'ai sous les yeux une caricature yankee montrant un raseur colossal fort occupé à couper les forêts des Etats Unis et du Canada. Le raseur est yankee, il a presque enlevé les bois: Les Etats Unis sont chauves ou à peu près. Inscription: Je me demande ce que dira notre mère la terre quand elle se trouvera rasée".

Dernièrement la Tribune de Chicago disait;

"Pour fabriquer le papier qui sert à notre no ordinaire du samedi notre usine à papier de Thorold Ontario, emploie le bois de 54 acres de réserve forestière, 21 tonnes de soufre, 665 tonnes de charbon, 63,000 chevaux vapeur électriques 18,200,000 gallons d'eau et absorbe le travail de 650 hommes". Elle s'est déjà vantée, à une époque où le papier était très cher, d'absorber en un seul numéro 670 tonnes de papier. — Le Globe, de Toronto, note que ce journal américain est imprimé sur du papier canadien. et que pour se procurer ce papier, il est en train d'épuiser une partie des ressources forestières de l'Ontario. Ce qu'il faut savoir, dit le Globe, c'est ceci: "Pendant combien de temps l'Ontario pourra-t-il continuer de fournir le papier à ces usines de journaux américains, s'il ne se fait pas de reboisement? Et si le seul numéro du dimanche d'une publication américaine absorbe le bois de 54 acres de réserves forestières de l'Ontario, combien de temps cela prendra, il aux journaux imprimés sur du papier ontarien pour dévorer tout notre bois? . . . . .

Le Globe oublie que la reforestation, pour produire l'équivalent des bois enlevés exigera de 50 à 100 ans et des frais énormes. Ce ne sont pas les dévastateurs yankees qui les payeront. Ils incomberont aux pays dévastés. Le feront-ils jamais? . . . . .

Jadis les régions nord du Canada depuis celles du Pôle, étaient couvertes d'immenses forêts représentant près des deux tiers du territoire. Aujourd'hui elles en couvrent peut être à peine un tiers. Or ces forêts constituent la seule barrière contre les courants d'air glacé du Pôle. Aucune chaîne de montagnes ne protègent, de ce côté, les régions habitables, cultivables du Canada.

Un fait généralement connu c'est que les grandes forêts attirent la pluie plus que les régions dénudées et que la déforestation, surtout des régions montagneuses, provoque l'inondation par les cours d'eau qui en proviennent.

Bref, la déforestation systématique, continue, est un fléau pour les pays agricoles.

Depuis par exemple que la province de Saskatchewan a été déboisée elle est exposée à des sécheresses périodiques au grand dam de l'agriculture.

Il serait plus que temps d'arrêter les dévastations étrangères et de régler d'une façon plus sévère l'exploitation forestière des Canadiens, notamment dans le Nord des provinces de Québec et d'Ontario.

L. HACAULT.

Au parlement de Toronto, un député M. Nixon, a présenté un amendement à la loi du Mariage afin de donner aux femmes le droit de présider à la cérémonie matrimoniale.

Les suffragettes n'avaient pas songé à cela. Evidemment, il y a des législateurs qui ont à cœur de saboter les restes de la foi du mariage anglais.

## • Triste civilisation

M. Charles Leclerc écrivait il y a peu de temps dans le "Prévoyant", avec beaucoup de vérité: "Une culture à rebours du bon sens, de la morale et de l'ordre a empoisonné les esprits, faussé les consciences, corrompu les coeurs. La disparition complète de tout sentiment religieux, des lois et des institutions publiques, a eu pour résultat de donner une poussée vigoureuse aux passions les plus effrénées. Au mérite incontestable, mais en somme assez léger, d'avoir atteint l'apogée de la prospérité matérielle, la civilisation actuelle jouit de la triste gloire d'avoir établi cette rapide conquête sur le paganisme le plus éhonté, le retour à la barbarie la plus cynique la révolte contre les lois naturelles les plus sacrées. Un vernis de surface supplé au manque de fond d'un siècle libéral. Religion, morales, intellectualité, tout cède le pas à la licence, aux jouissances, à l'industrialisme. Au rancart, les vieilles traditions relatives à l'autorité, à l'ordre social, à la famille. On se vautre dans les délices de Capoue. Et comme l'or est le dieu qui dispense les plaisirs, il faut lui vouer un culte fanatique. C'est à qui réussira le plus vite à s'enrichir davantage. Tout est subordonné à l'acquisition de la richesse. Dans cette course folle à un but qu'un petit nombre seulement peuvent atteindre, on se coudoie, on se culbute, on s'écrase. A corsaire, corsaire et demi. Tous les moyens sont bons. C'est à qui trompera l'autre. Honnêteté, franchise, voilà autant de mots qui ne signifient plus rien. La morale du jour est beaucoup plus large: le succès justifie les procédés les plus fourbes. On appelle cela du sens pratique, de l'habileté, du génie affaires.

Il paraît que pour réussir en affaire, il faut bien se convaincre que tout le monde est menteur, voleur, hypocrite. Le sens de la justice est tellement atrophié que l'on ne conçoit plus qu'une sorte de de vol: détrousser un homme au détour d'un chemin sous menace de pistolet. D'une part, les forbans de la finance, de la politique, de l'industrie, du commerce peuvent effectuer tous les détournements ou préparer tous les accaparements sans être inquiétés; d'autre part les artisans ne se font aucune scrupule de travailler le moins possible et de gâcher leur besogne autant qu'ils le peuvent. Le duel entre le capital et le travail revêt cette forme odieuse d'une lutte où toutes les armes sont bonnes.

Honneur: C'est l'orthographe passée d'un mot moyenâgeux. Aujourd'hui, on l'écrit au pluriel seulement: les honneurs. La juste critique du Paysan du Danube, tout-ours mal léché qu'il fut d'après La Fontaine, s'adapte à merveille aux hommes de notre siècle, comme aux Romains de la décadence:

... . . . . Ils ne nous apprendront Que la mollesse et le vice!

On s'est moqué de la civilisation allemande, faite de Kantisme et propre, disait on, à engendrer la barbarie. Vaines dénonciations, Franchement, n'est on pas plus boches que les boches eux mêmes?

La société est malade, d'une maladie qui l'affole et la fait cyniquement, avec jactance, vantardise et idiotie, courir à sa perte. Comme les vagues, elle se fait un panache de son écume. S'étourdir dans la vie déprimante, tel est le mot d'ordre du haut en bas de l'échelle sociale. Certaines vieilles formules de bon sens, de moralité, d'esprit de suite ont été conservées, pour servir de façade aux turpitudes les plus grotesques.

## Les nôtres conquérants

A quelque distance à l'Ouest de Chatham, lisons nous dans la Patrie, sur la ligne du Transcontinental se trouve un établissement agricole connu sous le nom de Camp Kapuskasing. Cet endroit servit durant la guerre de refuge à plus d'un millier d'internés slovaques, ruthéniens, turcs, polonais, bulgares, autrichiens, etc. Après l'armistice, ces internés, qui avaient fait des travaux de défrichement considérables, furent rapatriés. Vers Kapuskasing et les environs le gouvernement d'Ontario tenta de diriger un courant de soldats colons revenus du front. Bon nombre consentirent à y dresser leur tente. Mais l'entreprise rata complètement. Une enquête nommée par le gouvernement Drury révéla un état de choses pénible. Les commissaires enquêteurs recommandèrent d'abandonner ce projet de colonisation qui avait déjà englouti près d'un million de dollars. M. Watson Kirkconnell, qui fait dans "Queen's Quarterly" l'histoire de Kapuskasing, déplore l'échec de cet établissement agricole, parce qu'il prétend que la région du nord d'Ontario contient des terres anables d'une grande fertilité et que la Clay Belt — c'est ainsi qu'on désigne cette partie du pays est destinée à procurer le bonheur et l'aïssance à des milliers de braves colons.

Mais qui s'emparera de cette terre promise? Le colon canadien français.

M. Kirkconnell s'exprime ainsi: "Pendant que les anglo canadiens évitent cette froide région de forêts, les Canadiens français, robustes travailleurs, bucheons experts, fort habitués à remuer le sol, s'y dirigent en nombre de plus en plus grand. Coloniser le Nouvel Ontario est une tâche ardue mais patriotique, et si les anglais d'Ontario n'ont pas le courage de l'entreprendre, ils devraient au moins bien accueillir leurs citoyens de Québec qui ont assez d'endurance et d'esprit d'entreprise pour tenter l'aventure. Car nous travaillons tous à la réalisation de nos destinées nationales. Et il est de plus en plus évident que la Clay Belt sera colonisée par les Canadiens français ou elle ne le sera pas du tout."

A quoi a-t-on abouti? Le bilan de la faillite de la culture moderne est facile à établir:

Plus de principe d'autorité; ni dans la famille, ni dans l'Etat.

Plus de famille; c'est la cellule de vie qu'étouffent méthodiquement l'étatisme, le syndicalisme, le féminisme.

Plus de mariage; la plaie immonde du divorce le ronge.

Plus de naissance; la maternité, d'un honneur est devenue non seulement un fardeau, mais une disgrâce.

Plus de religion; c'est vieux, gênant malcommode.

Plus de morale; "les plaisirs, près de moi, vous suivront en foule". (Athalie)

Plus de justice; il faut faire de l'argent, coûte que coûte. Auri sacra fames!

Est on plus heureux? Outragées, les grandes lois morales et physiques se vengent. On a beau dire et beau faire, le bon Dieu aura le dernier mot. Si la guerre abominable des dernières années n'a pas suffi à ramener l'humanité dans le sentier du devoir, Il saura bien lui donner ce que Bossuet appelait si justement "de grandes et sublimes leçons."

AVEC LA NOUVELLE ANNÉE, N'OUBLIEZ PAS DE PAYER VOTRE ABONNEMENT D'AVANCE.

## ADRIEN FALARDEAU, L.L.E.

AVOCAT

EDIFICE QUEBEC RAILWAY

TELEPHONE 2307

Gastonguay, Gastonguay & Giroux

ARPENTEURS, GEOMETRES  
INGENIEURS

Bureaux: Edifice Morin

111 Côte de la Montagne

Se chargent de tout genre d'arpentage, en ville et en dehors de la ville.

TELEPHONE 3897

## AUX RETARDATAIRES

Nous prions tous ceux qui sont en retard pour le paiement de leur abonnement de faire remise sans délai.

## Des consommateurs devenus des producteurs

Les petits colons de l'Orphelinat-Ecole du Lac Sergent, au nombre de 12, sont à l'oeuvre depuis environ un mois et déjà ils ont produit pour une valeur de \$300 en bois de chauffage, en sirop et en sucre d'érable. C'est un très beau début. Voilà donc 12 enfants naguère uniquement des consommateurs dans notre ville, devenus des producteurs des choses essentielles et nécessaires à la vie.

Aux dernières nouvelles, tous sont contents, heureux et en excellente santé. Sous la direction du colon-instructeur et d'un Frère, ils ont commencé les premiers travaux de la terre. Grâce à la Providence, les petits colons n'ont jusqu'à ce jour manqué de rien. Des bienfaiteurs fournissent les uns des vivres, les autres du matériel agricole, des animaux, etc..

Nous rappelons que les souscriptions en argent doivent être envoyées à M. le chanoine R. Guimont, Archevêché, de Québec. Les dons en nature peuvent être expédiés à l'Orphelinat-Ecole de Colonisation, Lac Sergent, comté de Portneuf, ou aux bureaux de la Ligue Nationale de Colonisation 39, rue Saint Jean.

## Des drapeaux

Nous sommes en mesure d'annoncer que ceux de nos lecteurs qui désiraient se procurer des drapeaux en laine et spécialement des drapeaux Carillon Sacré-Coeur, pourront écrire à l'adresse suivante: Casier 66; Candiac Québec.

## Un nouveau Chevalier

Le Souverain Pontife vient de créer Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire le Grand, M. J. N. Gastonguay, président de la Ligue Nationale de Colonisation, du Comité Dieu et Patrie, et un des fondateurs de l'Orphelinat-Ecole de Colonisation St Jean-Baptiste du Lac Sergent.

M. Gastonguay se dévoue à l'oeuvre de la Colonisation depuis près de quarante ans. De ce fait il a bien mérité de l'Eglise et de la Patrie. Nos plus sincères félicitations.